



P

ROGRAMME DE FORMATION

2023



**PÔLE SERVICES
À LA PERSONNE**
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Le réseau des structures de services aux domiciles

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été
délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Référence PSP : INDIC1 - F2

COMMENT NEGOCIER UN CPOM

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates et lieux :

Formation en présentiel de 14h

Session 1

19 mai et 22 mai 2023

74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille

Session 2

2 juin et 6 juin 2023

Lieu à définir ultérieurement Toulon

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP

Public visé : DIRECTRICE/DIRECTEUR, DAF, DRH, RAF

Territoire concerné : Provence - Alpes-Côte d'Azur

Prérequis : Connaissance du fonctionnement budgétaire des SAAD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à :

- Disposer d'une information précise sur les bases légales du CPOM, outil d'allocation de ressources permettant la contractualisation des objectifs en termes de projets
- Être en capacité de le réaliser un auto-diagnostic, étape préalable indispensable
- Appréhender le déroulement des différentes étapes de la négociation d'un CPOM

CONTENU

Programme :

■ Jour 1 matin *Le contexte*

- Ouverture de la formation
- Le contexte légal : bases législatives et réglementaires ; le contexte des CPOM SAAD ; la démarche de contractualisation pluriannuelle entre les SAAD et les conseils départementaux
- La structuration du CPOM type : la structuration du CPOM type SAAD, contenu du CPOM

■ Jour 1 après-midi *La négociation*

- Un bon départ pour le négociation : l'autodiagnostic (cas pratique diagnostic financier : FR, CAF, ratios, plan pluriannuel)
- Le partage de l'auto-diagnostic comme outil de communication : avec les CD dans le cadre de la négociation, avec l'interne
- La négociation des moyens financiers : l'affectation des résultats, l'actualisation des moyens pluriannuels, la dotation globale commune, l'arrêté de tarification, le suivi et évaluation du CPOM

- Les fiches action : découverte d'une fiche action (trame, structuration, attendus) ; exercice cas pratique en sous-groupe : prédéfinir les actions de chaque objectif des 6 fiches action)

■ Jour 2 matin *Les étapes clés*

- Débriefing de la première journée (questions / réponses)
- Les fiches action : exercice pratique en sous-groupe : élaboration complète d'une fiche action
- La méthodologie d'élaboration du CPOM :
 - Introduction : la construction d'un retroplanning
 - Etape 1 : cadrage de la démarche (1 mois)
 - Etape 2 : établir un diagnostic partagé (minimum 3 mois, durée, objectifs et volet financier du contrat)

■ Jour 2 après-midi *Les étapes clés*

La méthodologie d'élaboration du CPOM suite :

- Etape 3 : Définir une stratégie d'évolution de l'activité, négocier et signer le contrat (minimum 3 mois)
- Etape 4 : Mettre en œuvre et assurer le suivi du contrat
- Etape 5 : Réaliser le bilan et le renouvellement du contrat
- Mise en pratique sur le retroplanning
- Le référent CPOM
- Détail du BBZ (Budget Base Zéro)

Clôture de la formation : tour de table des dernières questions; évaluation des connaissances acquises ; évaluation de satisfaction

Documents à apporter par les stagiaires : Dans la mesure du possible, les stagiaires sont invités à venir en formation avec leurs documents afin que les exercices de mise en pratique soit concrets : bilan de la structure, compte de résultat, compte administratif dont le bilan financier ; rapport d'évaluation interne

METHODES MOBILISEES

Méthodes, moyens pédagogiques, dispositif d'évaluations :

- Apports de connaissances théoriques exposées
- Echanges entre participants ; cas pratiques
- Travail en groupe pour certains cas pratiques
- Support de projection remis sur support papier

MODALITES D'EVALUATION

- Un test d'évaluation en amont de la formation
- Des cas pratiques pendant la formation
- Un test d'évaluation à la fin de la formation
- Une évaluation de la satisfaction en fin de formation

COUT DE LA FORMATION

Prise en charge :

- **Coût pédagogique** : oui
- **Coût repas** : oui à hauteur de 15 €
- **Coût déplacement** : non

CONDITIONS D'ADMISSION

Date limite d'inscription SESSION 1 Marseille : 15 jours avant la formation, soit le **4 mai 2023**

Date limite d'inscription SESSION 2 Toulon : 15 jours avant la formation, soit le **19 mai 2023**

Seuil minimal de participants : 8 personnes

Seuil maximal de participants : 12 personnes

Conditions d'annulation : En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité d'annuler une inscription ou remplacer un salarié 24h avant le début de la formation

ACCESSIBILITE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : non

Si besoin de renseignement ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP : Maryse CADET info@psppaca.fr ou 04 91 31 10 24

CONTACT

PSP PACA : info@psppaca.fr – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille